



Communiqué de presse

Paris le 18/01/2023

Les associations et les organisations syndicales représentatives dans le secteur VTC ont conclu un premier accord.

C'est un accord inédit en France. Il va permettre à tous les chauffeurs de bénéficier d'un revenu minimum net garanti pour chaque course. C'est une augmentation de plus de 27% par rapport au plus bas revenu minimum net actuel. Les plateformes VTC ne pourront descendre en-dessous d'un montant net chauffeur de **7.65 euros**.

Revenu minimum de 7,65€ net chauffeur pour chaque course. Les chauffeurs VTC seront les bénéficiaires de cette mesure qui a pour objectif de leur assurer une meilleure rentabilité !

Après plusieurs mois de négociation compliqué avec les plateformes, quatre organisations VTC annoncent être parvenues à un accord de protection des chauffeurs VTC sur la course minimum, grâce au nouveau cadre du dialogue social. Cet accord a été porté par les associations AVF, FNAE et les syndicats CFTC, UNSA.

La course minimum sera fixée à 7,65€ net chauffeur et conditionnée à une révision de ce montant chaque année.

Ce premier accord s'inscrit dans la durée, il est pour nous une première étape. Nous ouvrons un nouveau chapitre afin de négocier les autres problématiques que rencontrent les chauffeurs VTC dans l'exercice de leur profession. Nous comptons intensifier les négociations tout au long de l'année 2023.

Il a été conclu un accord de méthode afin de construire un dialogue social respectueux et loyal. Chaque mois, nous négocions pour les acteurs du secteur VTC afin d'améliorer leur pouvoir d'achat et mieux protéger leur seuil de rentabilité.

Aujourd'hui et pour la première fois, nous pouvons peser afin d'instaurer un dialogue concret avec les plateformes sous l'autorité de l'Etat dans le but d'améliorer les conditions de travail de tous les chauffeurs VTC de France. Nous sommes attachés à un dialogue social de qualité et qui apporte des garanties et des solutions pour tous les chauffeurs VTC. Nos organisations souhaitent le faire vivre car les chauffeurs VTC sont notre priorité.

Contacts :

AVF : Tel 09 72 50 35 73 FNAE : Tel 02 85 52 86 07 CFTC : Tel 01 48 50 73 UNSA : Tel 06 77 05 86 22